



N° 2024-03008

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation le 14/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : M. JARRY Daniel — Josiane MIO BERTOLO - Evelyne DESCHAMPS — Fabrice CLARY - Marie CALMON-LAGARRIGUE — Jean-Marc LAVIALE — Liliane RESSEGUIER — Julian GOMEZ — Sylvie LOUIS — Sylvia BAQUE - Evelyne CRABOL — Benoît JURASCHEK- Olivier TAURAND — Jean Jacque BOUSQUET — Liliane RESSEGUIER

Absents :

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

Objet : Budgets 2024 de la commune,

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement : 1 532 806.58 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement : 1 301 453.27 €

Le Conseil Municipal procède donc au vote :

Présents : 15
Exprimés : 15

Vote Pour : 15
Contre : 0

Le conseil municipal adopte donc le budget 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

LE MAIRE,
Daniel JARRY



Publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>